

2 - Personnels:

- Création de poste agent de maîtrise:

Monsieur Jean-Michel STASIA, adjoint en charge des ressources humaines, rappelle qu’il appartient au conseil municipal de fixer l’effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Un agent de la collectivité titulaire du grade d’adjoint technique principal de 1^{ère} classe est inscrit sur la liste d’aptitude pour l’ac-cès au grade d’agent de maîtrise au titre de la promotion interne du 10 février 2026.

Il convient ainsi de créer l’emploi correspondant, à raison de 35 h hebdomadaires.

Vote : 19 Pour

- Recrutement agent contractuel pour accroissement tem-poraire d’activité:

En raison d’un accroissement temporaire d’activité, la commune envisage la création de 2 emplois d’agent des services techniques, à raison de 35 heures hebdomadaires :

- 1 agent pour la période du 01/04/2026 au 30/09/2026,
- 1 agent pour la période du 01/07/2026 au 31/12/2026.

Vote : 19 Pour

- Suppression et création de poste adjoint administratif:

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle qu’il appartient au con-seil municipal de fixer l’effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il convient de procéder à la création d’un emploi d’adjoint admi-nistratif permanent à temps non-complet 28h00 et de supprimer l’emploi actuel à 17h30.

Vote : 19 Pour

- Création emploi adjoint d’animation:

Un agent de la collectivité titulaire du grade d’adjoint territorial d’animation, réunit les conditions pour être promu au grade d’ad-joint administratif principal de 1^{ère} classe, et est inscrit sur le ta-bleau annuel d’avancement.

Il convient donc de créer un emploi d’adjoint territorial d’anima-tion de principal de 2ème classe, permanent à temps non-complet 29h30 et de supprimer l’emploi à 28h00.

Vote : 19 Pour

- Création emploi adjoint technique territorial:

Un agent de la collectivité titulaire du grade d’adjoint technique territorial, réunit les conditions pour être promu au grade d’adjoint technique territorial principal de 2ème classe, et est inscrit sur le tableau annuel d’avancement.

Il est ainsi nécessaire de créer un emploi d’adjoint technique terri-torial principal de 2ème classe, permanent à temps non-complet 29h00 et de supprimer l’emploi d’adjoint technique territorial.

Vote : 19 Pour

- Indemnité de transport pour itinérance:

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle aux membres du conseil municipal le décret n°2001-654 du 19 juillet 2001 définissant le régime d’indemnisation des frais de déplacement et plus particulièrement les conditions applicables aux agents appelés à exercer des fonctions itinérantes à l’intérieur d’une commune. Il s’agit de dé-placements fréquents, voire quotidiens, à l’intérieur de la commune dès lors que cette fréquence rend impossible l’utilisation des trans-ports en commun ou de disposer d’un véhicule de service.

Sont concernés les personnels suivants : Restauration – Administra-tif (accueil dans les mairies déléguées) – Entretien des bâtiments communaux et sécurisation de traversées de routes, par les élèves, à Pontamafrey.

Il propose d’abroger la délibération du 17 décembre 2019 et de porter le montant de l’indemnité forfaitaire en cas de fonctions es-sentiellement itinérantes à 615 € par an à compter de l’année 2026.

Le montant de l’indemnité, versée en novembre de chaque année, est modulé à proportion des périodes où les agents réalisent des fonctions itinérantes.

Vote : 19 Pour

- Convention CDG sur dossier de retraite:

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle que le Centre de Gestion de la Savoie (CDG) propose une convention afin de permettre la transmission des dossiers de retraite CNRACL des agents pour contrôle et instruction par ses services.

La dernière convention signée couvrirait une période de trois ans, à compter du 1er janvier 2023.

Les négociations sur le plan national entre les centres de gestion et la Caisse des Dépôts n’ayant pas pu aboutir à un accord global, la Caisse des Dépôts a proposé aux centres de gestion, dans l’attente de la signature de la nouvelle convention d’objectifs et de gestion de la CNRACL, la prorogation, par avenant n°2, de la convention en cours, à compter du 1er janvier 2026, jusqu’à la fin du trimestre civil suivant la signature de la nouvelle convention.

Il est précisé qu’en raison de la complexité croissante de la régle-mentation applicable en matière de retraites, les tarifs applicables, à compter du 1er janvier 2026, pour toute intervention des services du CDG en matière de retraite CNRACL, ont été révisés.

Il est rappelé que la signature de cet avenant ne contraint nullement la commune à confier l’instruction de tous les dossiers de retraite des agents au CDG, mais il permet de pouvoir bénéficier de son appui en cas de besoin. Ainsi, dans l’hypothèse où les services n’adressent pas de dossiers individuels au CDG, la signature de l’avenant n’entraînera aucune facturation.

Vote : 19 Pour



Le **Conseil municipal de La Tour-en-Maurienne** s’est réuni **le lundi 02 mars 2026 à 18 heures**, salle du conseil, en Mairie d’Hermillon, sous la présidence de Monsieur DURBET Yves, Maire. Il est procédé à l’appel des conseillers municipaux, le Maire constate que le quorum est atteint.

Membres Présents : DURBET Yves, FALQUET Philippe, FRUMILLON Michel, BOCHET Danielle, AVANZI Louis, FRUMILLON Mi-reille, STASIA Jean-Michel, MORRUGARES-BAROU Sabine, NORAZ Alain, REYNAUD Claude, DUPRAZ-CHAUDET Laure, OLIVE Philippe, DOMINJON Alain, POLTRON Martine (arrivée à 18h11), VALENZANO Justine (arrivée à 18h03), TRUCHET Anaïs.

Membres représentés : BERNARDET Sophie (a donné procuration à BOCHET Danielle), DEFUNTI Elisabeth (a donné procuration à DUPRAZ-CHAUDET Laure), VALLIN Rémi (a donné procuration à NORAZ Alain).

Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 09 février 2026

Secrétaire de séance: DOMINJON Alain

Date de la convocation : le 25 février 2026.

Monsieur le Maire soumet à l’assemblée l’ajout de deux points à l’ordre du jour:

- Emplois d’été
- Embauches la Platière

Vote : 18 Pour

Ordre du jour

1 - Finances

- Comptes de gestion 2025 du budget principal et du budget de l’eau/assainissement,
- Comptes administratifs 2025 du budget principal et du budget de l’eau/assainissement,
- Affectations des résultats 2025 du budget principal et du budget de l’eau/assainissement,
- Votes des taux d’imposition 2026,
- Budgets primitifs 2026 du budget principal et du budget de l’eau/assainissement,
- Attributions de subventions 2026,
- Demande de subvention,

2 - Personnels

- Création de poste d’agent de maîtrise
- Recrutement agent contractuel pour accroissement temporaire d’activité
- Suppression et création de poste adjoint administratif
- Création emploi adjoint animation
- Création emploi adjoint technique
- Indemnité de transport pour itinérance
- Convention CDG sur dossier de retraite

3 - Emplois

- Emploi d’été
- Embauche La Platière

4 - Eau

- Redevance ressource en eau

5 - Questions et informations diverses.

1 - Finances:

Madame Danielle BOCHET, Adjointe en charge des finances, rappelle la tenue, en amont de cette assemblée, des commissions des travaux (le 26 janvier) et des finances (le 16 février), afin d’examiner et opérer des choix quant aux budgets du service de l’eau / assainissement et du budget principal.

- Comptes de gestion 2025 du budget principal et du budget de l’eau/assainissement:

Madame Danielle BOCHET propose d’approuver les comptes de gestion 2025 de la trésorerie, en conformité avec les comptes administratifs tenus en mairie :

• Approbation du compte de gestion 2025 de l’eau et de l’assainissement : *Vote : 18 Pour*

• Approbation du compte de gestion 2025 du budget principal : *Vote : 18 Pour*

• Comptes administratifs 2025 du budget principal et du budget de l’eau/assainissement:

Madame Danielle BOCHET présente les résultats de chacun des comptes administratifs 2025 et propose de les approuver. Monsieur Yves DURBET, Maire, sort de la salle.

• CA 2025 du budget principal :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalisa- tions	Section d'exploitation	2 296 191.39 €	2 880 233.57 €	584 042.18 €	482 841.74 €	1 066 883.92 €
	Section d'investissement	1 608 482.48 €	1 055 559.71 €	-552 922.77 €	29 223.72 €	-523 699.05 €
Restes à réaliser	Investissement	693 744.51 €	544 245.71 €	-149 498.80 €		-149 498.80 €
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						393 686.07 €

Arrivée de Martine Poltron. *Vote : 17 Pour*

• CA 2025 de l’eau et de l’assainissement :

		Dépenses	Recettes	Résultat de l'exer- cice	Résultat reporté	Résultat de clô- ture
Réalisations	Section d'exploitation	306 576.94 €	301 896.42 €	-4 680.52 €	11 475.92 €	6 795.40 €
	Section d'investisse- ment	172 486.71 €	405 634.36 €	233 147.65 €	127 679.61 €	360 827.26 €
Restes à réaliser	Investissement	57 784.00 €	105 000.00 €	47 216.00 €		47 216.00 €
Budget total (résultat exploitation + résultat investissement + solde des R à R) =						414 838.66 €

Monsieur Yves DURBET rejoint l’assemblée. *Vote : 18 Pour*

• Affectations des résultats 2025 du budget principal et du budget de l’eau/assainissement:

Madame Danielle BOCHET propose les affectations de résultats suivantes :

- Budget Principal :
 - Excédent global de fonctionnement : 1 066 883.92 €
 - Déficit global d’investissement (dont RAR): 673 197.85 €

Il est proposé d’affecter l’excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Section d’investissement : 673 197.85 € au compte R1068
- Section d’exploitation : 393 686.07 € au compte R002

Vote :19 Pour

• Budget de l’eau et de l’assainissement :

- Excédent global d’exploitation : 6 795.40 €
- Excédent global d’investissement : 360 827.26 €

Il est proposé d’affecter l’excédent de fonctionnement de la manière suivante :

- Section d’investissement : 360 827.26 € au compte R001
- Section d’exploitation : 6 795.40 € au compte R002

Vote : 19 Pour

• Vote des taux d’imposition 2026:

Monsieur le Maire informe l’assemblée de la nécessité de procé-
der au vote des taux d’imposition 2026.

Il rappelle que le lissage des taux d'imposition, voté en 2020, entre les 3 communes historiques, prendra fin en 2031 (lissage de 12 ans). Le taux unique pour la commune nouvelle sera voté, pour la 1ère fois, en 2032.

Il précise également que les taux ajustés des 3 communes histo-
riques n’ont pas encore été transmis par les services fiscaux. Ils
seront diffusés dans le bulletin L’Echo de la Tour dès leur récep-
tion.

Il propose de maintenir les taux actuel, à savoir:

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 25.00 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 128.58 %
- Taxe d’habitation (sur résidences secondaires) : 6.31 %

Vote : 19 Pour

• Budgets primitifs 2026 du budget principal et du budget de l’eau/assainissement:

•Budget Primitif 2026 principal :

Yves DURBET propose aux membres de prendre connaissance
des sommes inscrites en section de fonctionnement. Il précise que
le DILICO (DIspositif de LIssage COnjoncturel des recettes fis-
cales), prélevé pour la 1^{ère} fois en 2025, est suspendu pour l’exer-
cice 2026.

Danielle BOCHET présente ensuite les différents investissements
prévus. Elle précise que ce sont principalement des sommes desti-
nées à financer les travaux en cours ou non réalisés les années
précédentes. Elle souligne que plus de 100 000 € sont inscrits mais
encore non affectés. Cette marge financière permettra à la nou-
velle équipe municipale de se projeter sur de nouvelles réalisa-
tions.

Danielle BOCHET propose à l’assemblée de valider le BP 2026
équilibré comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 845 649.07 €	2 845 649.07 €
Investissement	2 130 683.48 €	2 130 683.48 €

Vote : 19 Pour

•Budget Primitif 2026 de l’eau et de l’assainissement :

Danielle BOCHET présente les sommes inscrites au budget, en
fonctionnement, ainsi que les différents investissements prévus.
Alain NORAZ, adjoint en charge des travaux sur Le Châtel, dé-
taille les interventions envisagées, en fonctionnement, sur les ré-
servoirs (tuyauterie à remettre en état et filtration).

Danielle BOCHET propose ensuite à l’assemblée de valider le BP
2026 de l’eau et de l’assainissement équilibré comme suit :

Vote : 19 Pour

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	359 524.66 €	359 524.66 €
Investissement	619 220.92 €	619 220.92 €

Vote : 19 Pour

• Attribution de subventions 2026 :

Danielle BOCHET présente le travail préparatoire de la commission
des finances relatif aux demandes de subventions reçues pour l’an-
née 2026. Une enveloppe de 22 000 € est inscrite au budget.

Il est rappelé que les associations qui en font la demande, et dont le
siège se situe sur le territoire de la commune, peuvent être subven-
tionnées, ainsi que certaines associations pour leur engagement.

Pour répondre à Sabine MORRUGARES-BAROU, au sujet de
l’association Régul’Matous, c’est la Communauté de Communes
Cœur de Maurienne Arvan qui verse une participation.

A noter, une subvention de 1000 € en soutien à l’évènement ‘Little
Italy’ qui se tiendra les 11 et 12 septembre 2026.

Quant aux associations sportives, elles se voient attribuer la somme
de 40 € par jeune scolarisé adhérent et habitant sur le territoire de La
Tour-en-Maurienne.

Michel FRUMILLON, siégeant au bureau de l’association Le Col-
porteur, ne prend pas part au vote de l’Association Le Colporteur.

► Association Le Colporteur: 14 000 € *Vote: 18 Pour*

- Les petits fondeurs: 875 €
- Club des Mûrs Mûres: 1 000 €
- Office National Anciens Combattants: 200 €
- Jeunes Sapeurs Pompiers: 200 €
- Amicale des Pompiers de St Jean-de-Maurienne: 100 €
- Les Infernales du Sapey: 300 €
- SMS Cyclo: 300 €
- Little Italy: 1 000 €

Yves DURBET ajoute que l’association Les Infernales du Sapey
sera en charge, pour la 1^{ère} fois, des montées du Sapey et du Chaus-
sy.

Vote : 19 Pour

• Demande de subvention :

Danielle BOCHET expose le souhait des bibliothèques d’Hermil-
lon et Pontamafrey de renouveler et développer les ateliers
d’écriture initiés en 2022, et qui rencontrent de plus en plus de
succès.

Elle propose de présenter un dossier de demande d’aide aux ac-
tions culturelles autour de la lecture publique auprès du Conseil
Savoie Mont Blanc. Le montant des dépenses pour ces ateliers
s’élève à 2 315 €, une subvention de 1 000 € est sollicitée.

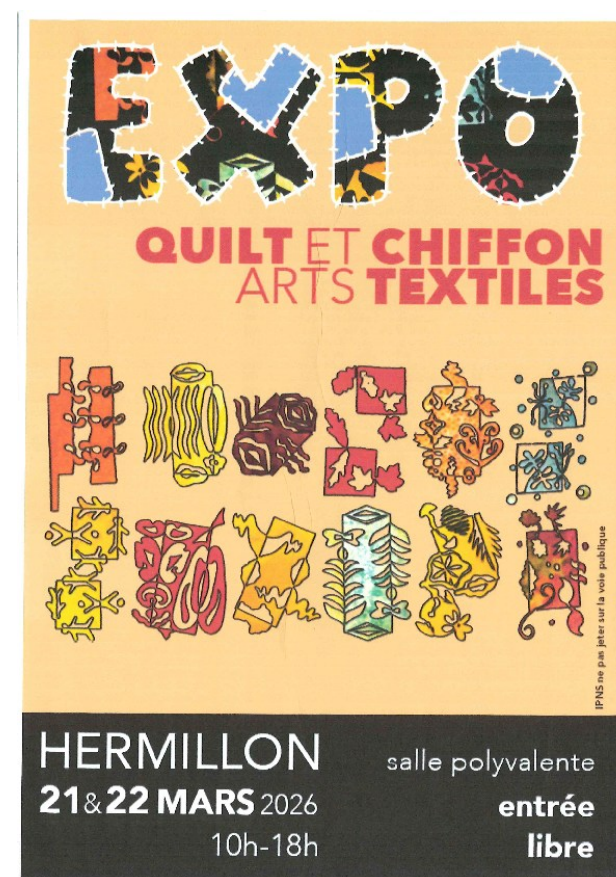
Vote : 19 Pour



Atelier bébés lecteurs

Jeudi 26 mars de 10h à 11h15

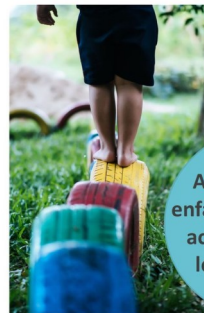
Rendez-vous à la médiathèque d'Hermillon avec vos enfants de moins de 3 ans pour un temps de lecture et une petite chasse aux œufs spécialement adaptés pour eux. En partenariat avec le Relais Petite Enfance du CIAS Cœur de Maurienne Arvan



Samedi 21 mars 2026

De 10h à 11h30 en accès libre

A la Médiathèque de La Tour en Maurienne
92 route de Saint Martin 73300 La Tour-en-Maurienne



Atelier pour les enfants de 0 à 6 ans accompagnés de leurs parent.s.

D'après un album jeunesse, venez participer à l'aventure, en réalisant un parcours défiant et bravant de nombreux obstacles

Atelier réalisé dans le cadre de la semaine de la petite enfance

- GRATUIT - Adhésion souhaitée - sans inscription -



3 - Emplois:

• Emploi d'été:

Monsieur Jean-Michel STASIA rappelle aux membres du conseil municipal le souhait d'employer des jeunes durant les vacances scolaires afin d'assurer divers travaux d'entretien courant sur les bâtiments et voiries communaux, entre autres.

Il propose de recruter des jeunes âgés de 18 à 23 ans, pour la période du 04 mai au 30 septembre 2026.

Les dossiers de candidatures seront à déposer en mairie.

Vote : 19 Pour

• Embauches entretien du chemin de La Platière:

Monsieur le Maire rappelle que la journée de corvée, organisée chaque année sur le chemin de La Platière, nécessite de recruter les personnes qui le souhaitent, pour 10h de travail, à l'indice majoré 366. La date de cette journée reste à déterminer.

Les personnes intéressées s'inscriront en mairie.

Vote : 19 Pour

5 - Eau:

• Redevance ressource en eau:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les nouvelles redevances mises en place par l'agence de l'eau.

Il indique qu'il y a lieu de mettre en place la redevance pour le prélèvement sur la ressource en eau (du nombre de m3 relevés sur les sources de Le Châtel et Montpascal).

Cette redevance n'est pas notifiée par l'agence de l'eau mais calculée par la collectivité et doit faire l'objet d'une délibération à chaque fin d'année civile.

Elle est déterminée en divisant le montant de la redevance prélèvement facturée par l'agence de l'eau par le volume d'eau facturé aux abonnés de ces territoires.

Détermination du montant à partir du 1^{er} janvier 2026 :

- Volume prélevé dans le milieu naturel pour l'année 2024 : 26 689 m3

- Montant de la redevance prélèvement 2024 : 1 244 €

- Volume facturé aux abonnés en 2024 (Montpascal 959 m3 et Le Châtel 7 627 m3) = 8 586 m3

Soit un supplément de prix à reporter sur la facture d'eau : $1\,244 / 8\,586 = 0.145 \text{ € / m}^3$

Pour répondre à Laure DUPRAZ-CHAUDET qui lui demande pourquoi seuls les territoires de Le Châtel et Montpascal sont concernés, Yves DURBET précise que ce sont ceux pour lesquels le volume d'eau brute est prélevé dans le milieu naturel.

Vote : 19 Pour

6 - Questions et informations diverses:

- Monsieur le Maire, questionné par des administrés, informe l'assemblée que les cartes électorales n'ont pas été rééditées pour l'ensemble de la commune. La refonte des listes et des cartes, décidée par l'état, intervient seulement tous les 5 ans.

Les nouveaux électeurs ainsi que les électeurs d'Hermillon ont reçu une nouvelle carte, puisque l'adresse du bureau de vote a changé. Les électeurs ne voteront plus à la salle des Echos, mais en mairie, où l'accessibilité est désormais possible.

Il rappelle également que la carte électorale n'est pas obligatoire. C'est une **pièce d'identité avec photo** qui est exigée.

- Philippe FALQUET est invité à informer les conseillers sur l'avancée du chantier du Pont Levant à Pontamafrey. Ce chantier est achevé, le passage du consuel est attendu. Une manœuvre manuelle sera ensuite organisée avec élus et riverains.

Il rappelle que c'est un Détecteur de Laves Torentielles, présent en amont du ruisseau La Ravoire, qui alerte les élus et les services de l'état, par une sirène, sur la survenue possible d'une crue.

Les élus et riverains, formés à la manœuvre, ont 30 min environ pour lever le pont, afin de protéger le village et l'ouvrage lui-même.

- Alain DOMINJON propose que soit organisé un état des lieux du sommet de la Tour Bérard de Saxe, afin d'en constater l'usure et prévoir une éventuelle rénovation. Celle-ci étant soumise depuis longtemps aux intempéries.

- Philippe FALQUET, pour qui c'est la dernière réunion de conseil, se dit très heureux d'avoir pu participer à la construction de la commune nouvelle. Il est confiant quant au devenir de La Tour-en-Maurienne et aux enjeux futurs.

- Alain DOMINJON remercie l'ensemble des élus pour ces 2 mandats et cette expérience unique.

- Monsieur le Maire remercie l'ensemble des conseillers pour leur implication tout au long de ce mandat.

Séance levée à 20h00

